



VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Gérald NIVELON, Président

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous aurons le plaisir de nous réunir le 28 juin prochain pour ce moment traditionnel qu'est l'Assemblée Générale annuelle du Comité. Cette Assemblée Générale, en dehors de sa session extraordinaire, aura une question importante à l'ordre du jour, celle de l'évolution de nos compétitions départementales seniors.

Comme habituellement, le projet vous a été présenté lors des réunions de démocratie de proximité que nous avons organisées au printemps dernier. A la demande des clubs de l'une de nos provinces, il a été étudié une nouvelle option sur le format des compétitions. Cette proposition complémentaire maintient le cap de l'ouverture de nos compétitions de Pré Régionale Seniors aux équipes des clubs du département de l'Allier, mais avec un format en poules de 12 équipes au lieu de 10 équipes comme nous l'avions présenté lors de notre dernière rencontre.

Au-delà de la simple formule de compétition, ce vote sera également l'occasion d'exprimer un marqueur important dans notre collaboration actuelle et future avec le Comité de l'Allier et les clubs de ce département. Depuis de très nombreuses années nous avons fait preuve d'une solidarité avec les clubs du sud-ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes en intégrant les équipes du Cantal et du Brivadois. La question vous sera donc posée d'étendre l'ouverture de la compétition aux clubs de l'Allier à la catégorie Seniors et ainsi d'afficher notre éventuelle ouverture à nos voisins bourbonnais.

C'est pourquoi, lors de sa réunion du 17 juin, le Comité Directeur du Comité a décidé pour la première fois d'autoriser le vote en Assemblée Générale du Comité du Puy-de-Dôme aux clubs bénéficiant d'un rattachement territorial homologué par la FFBB. Ainsi, les clubs de l'Allier, du Cantal et le BB BRIOUDE (sous réserve de leur présence) pourront ainsi prendre part au choix de la formule de compétition que nous vous proposons de mettre en œuvre.

Afin de ne pas influencer votre vote sur cette question, le Comité Directeur du Comité du Puy-de-Dôme n'a émis aucune préférence entre les 3 options qui vous seront soumises.

Ainsi vous aurez la possibilité d'exprimer votre volonté d'élargissement aux clubs de l'Allier avec les deux options de compétitions ou d'exprimer votre volonté de maintien de nos compétitions au périmètre actuel avec la 3^{ème} option. Cette décision essentielle pour notre Comité vous appartient pleinement et c'est pour cela que nous aurons recours au vote officiel de l'Assemblée Générale sur une question qui aurait pu relever de la seule compétence du Comité Directeur.

Si votre vote aboutit à l'extension des compétitions aux clubs de l'Allier, il incombera ensuite au Comité Départemental de l'Allier de s'engager ou non dans la porte que vous leur aurez alors ouverte avant le début des compétitions 2019 – 2020 programmé le 14 septembre prochain. Quel que soit votre choix sur cette question, cela n'aura pas vocation à remettre en cause avant juin 2022 la mutualisation des compétitions de jeunes dont nous assurons désormais la gestion ni les autres collaborations interdépartementales avec les départements limitrophes.



Nous vous invitons donc à étudier avec attention les différentes options qui vous sont proposées dans le document unique préalable à notre Assemblée Générale et d'informer la personne à qui vous donnerez éventuellement mandat pour représenter votre club sur les enjeux de ce vote afin qu'il fasse un choix éclairé et exprimant la position de votre association.

Un débat d'une trentaine de minutes se déroulera en séance sur cette question précise afin de permettre à chacune et chacun de se fonder une opinion sur la question soumise au vote. Nous comptons donc sur votre participation à cette Assemblée Générale et à ce débat pour que nous prenions ensemble la meilleure décision pour le développement du Basket sur notre territoire.

Au plaisir de vous voir lors de notre prochaine Assemblée Générale,

Gérald NIVELON
Président du Comité